

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mercredi le 4 septembre 2013 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller
M. Sylvain J. Forest, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère et maire substitut

M. Jim Smith, directeur général /secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : 10 personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1309-243

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout du point suivant :

900-1 Nomination de nouveaux pompiers

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Prière
 - 0.2 Ouverture de la session
 - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 août 2013
 - 0.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 21 août 2013
 - 0.6 Suivi au procès-verbal
 - 0.7 Période de questions
-

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 CMC- Implantation d'un guichet automatique
- 110-2 Madame Anne Cadieux- Demande de remplacement d'une borne d'arpentage
- 110-3 Langevin Grondin CPA inc.- Note d'honoraires
- 110-4 Inauguration du local rénové de la bibliothèque municipale
- 110-5 Municipalité de Blue Sea- Bail fond de grève
- 110-6 Demande de nomination d'une rue
- 110-7 Demande de transfert intégral des dossiers municipalité de Messines
- 110-8 Ville de Maniwaki – entente sur l'utilisation du Centre des Loisirs
- 110-9 Programme de soutien à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine de l'Outaouais
- 110-10 Refinancement des règlements d'emprunt # 2003-03-6135 et 2008-05-7980
acceptation des soumissions pour l'émission de billet

- 110-11 Règlement # 2013-312 Refinancement d'un montant de 172 500\$
- 110-12 Rapport de rencontre avec la CPGLC
- 110-13 Pavillon de la paix- Demande d'une entente d'utilisation de la salle en cas d'urgence
- 110-14 Utilisation de la salle Réjean-Lafrenière- Cours de yoga
- 110-15 Approbation de l'épreuve CHGA- Calendrier 2014
- 110-16 Autorisation d'achat de radios portatives
- 110-17 DM- 2013-04 Maurice Saumure et Francine Poulin

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 août 2013
- 130-2 Présentation des comptes payés au 31 août 2013
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 26 août 2013
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 26 août 2013
- 130-6 État des activités financières- suivi du budget 2013
- 130-7 Factures à payer des Industries Galipeau

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 CSHBO- Terrain synthétique – financement refusé
- 800-2 Commission sur les enjeux énergétiques du Québec- Communiqué
- 800-3 Ministre des transports- subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (chemin alpage)

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1309-244

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 6 août 2013

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,

Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1309-245

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 21 août 2013

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R1309-246

CMC- Implantation d'un guichet automatique

CONSIDÉRANT QUE madame Christiane Carle, directrice générale de la Caisse populaire de la Haute-Gatineau a informé la municipalité de Messines de la décision de la Caisse populaire de fermer définitivement le centre de services de Messines et ce à compter du 1^{er} octobre de cette année;

CONSIDÉRANT QUE madame Carle a également informé la municipalité de l'intention de la Caisse populaire de procéder à l'installation d'un guichet automatique au CMC;

CONSIDÉRANT QUE suite à des rencontres entre madame Carle, Robert Ledoux, architecte mandaté par la Caisse populaire, M. Ronald Cross, maire et M. Jim Smith, directeur général de la municipalité de Messines, deux différents scénarios ont été élaborés pour l'implantation du futur guichet automatique;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des scénarios par le c.a. de la Caisse populaire de la Haute-Gatineau et le conseil municipal de Messines, il a été convenu mutuellement de retenir le deuxième projet, soit la construction d'un nouveau vestibule à la façade sud du CMC, attenant à l'entrée de la salle de réunion;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte Robert Ledoux a estimé les coûts de construction pour les travaux de réaménagement à 62 660\$, à ce montant il faut ajouter le coût d'achat du guichet automatique et de son installation qui est estimé à 60 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire de la Haute-Gatineau s'engage à défrayer la totalité des frais de construction ou autres découlant du projet d'implantation d'un guichet automatique, de plus, la caisse s'engage à signer un bail d'occupation pour un terme initial de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT le coût élevé que la Caisse populaire devra déboursier dans le projet et du service important procuré à la communauté, le conseil de la municipalité se dit en accord avec la demande de la Caisse populaire et qu'il n'y ait aucun frais de loyer à déboursier pour le terme du dix (10) ans, de façon à permettre l'amortissement de l'investissement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la modification du bâtiment du CMC et l'implantation d'un guichet automatique par la Caisse populaire de la Haute-Gatineau, selon l'esquisse : 21.08.2013, tel que préparée par Robert Ledoux, architecte.

D'autoriser le maire, Ronald Cross et Jim Smith, directeur général, de signer au nom de la municipalité de Messines tous les documents légaux ou de contrat de type bail liant les deux parties nécessaires au bon déroulement du projet d'implantation d'un guichet automatique au CMC.

ADOPTÉE

R1309-247

Madame Anne Cadieux- Demande de remplacement de borne d'arpentage

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de drainage sur le chemin Farley, travaux réalisés en régie, deux bornes d'arpentage ont été excavées par erreur;

CONSIDÉRANT QUE Madame Anne Cadieux, propriétaire de l'immeubles là où les bornes ont été enlevées, demande à la municipalité de procéder à leur remplacement;

EN CONSÉQUENCE;

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser qu'une dépense soit engagée auprès d'une firme d'arpenteur-géomètre locale afin de procéder au remplacement des deux bornes d'arpentage.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1309-248

Langevin Grondin CPA inc.- Note d'honoraires

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture des auditeurs de la municipalité, Langevin Grondin CPA inc. au montant de 1006.03\$ incluant les taxes applicables, pour :

- Audit du rapport pour le programme d'entretien du réseau routier pour l'année 2012;
- Audit du rapport sur la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2012.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1309-249

Inauguration du local rénové de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE le local de la bibliothèque municipale a été complètement rénové;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

De nommer le conseiller monsieur Éric Galipeau à titre de responsable de l'activité de l'inauguration du local rénové de la bibliothèque municipale. Il est également autorisé de lui accorder un budget de 100.00\$ pour l'achat de vin et de fromage pour cette activité qui se tiendra le dimanche 22 septembre 2013 à la bibliothèque municipale, située au 3, chemin de la Ferme à 11h00. Une dépense publicitaire est également autorisée à la radio CHGA et dans le journal la Gatineau pour cet événement.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1309-250

Municipalité de Blue Sea- Bail fond de grève (Barrage Marc Tremblay)

CONSIDÉRANT QUE le 4 juin 2013 une rencontre a eu lieu concernant le barrage X0002892 appartenant à Marc Tremblay, fils de Virgile Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE le but de la rencontre était de réunir les diverses parties concernées par le barrage X0002892 et de discuter des options qui existent pour une éventuelle remise aux normes du barrage;

CONSIDÉRANT QU'UNE autre rencontre devra avoir lieu afin d'étudier la possibilité d'un transfert du barrage à la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Blue Sea et de Messines paient chacune 300\$ par année à Virgile Tremblay pour l'entretien du barrage et que le dernier paiement a été effectué en 2011;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a acheminé à la municipalité de Messines une copie du relevé de compte qu'elle a payé au ministère des Finances et de l'économie du Québec au montant total incluant les intérêts de 1271.91\$, montant qui représente les frais relatifs à l'entretien du barrage X0002892 (Ruisseau de Blue Sea –Marc Tremblay) pour les années 2012 et 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la moitié de la facture à la municipalité de Blue Sea au montant de 635.95\$ pour l'entretien du barrage X0002892 (Ruisseau de Blue-Sea –Marc Tremblay).

Que ce paiement remplace les frais relatifs à l'entretien du barrage pour les années 2012 et 2013.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1309-251

Demande de nomination d'une rue (chemin Léonard)

CONSIDÉRANT QUE suite à la construction d'un nouveau chemin privé donnant accès aux immeubles identifiés comme étant le 49, 51, 52, 54 et 55 chemin des Pionniers, les propriétaires Madame Jacinthe Asselin et Monsieur Marc Larche représentants le groupe de quatre (4) propriétaires dont le chemin donne accès à leurs immeubles ont acheminé à la municipalité une demande de nomination d'un nouveau chemin ;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) propriétaires (Madame Jacinthe Asselin, Marc Larche, Lorne Hartley et Roger Lythall), sont tous favorables à la nomination du nouveau chemin privé;

CONSIDÉRANT QUE le groupe demande que le nouveau chemin privé soit appelé le chemin Léonard et ce en hommage au père de monsieur Roger Lythall, dont le défunt M. Léonard Lythall est décédé le 24 mai 1975;

CONSIDÉRANT QUE M. Léonard Lythall a été un des premiers villégiateurs à habiter le secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

De nommer le nouveau chemin privé comme étant le « **chemin Léonard (chemin privé)** ».

ADOPTÉE

Note : La présente nomination de nom de chemin entrera en vigueur sur réception de l'approbation de la Commission de Toponymie du Québec.

R1309-252

Demande de transfert intégral des dossiers de la municipalité de Messines

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

De demander à l'étude Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. de transférer à Me Rino Soucy, selon ses instructions, tous les dossiers actifs de la municipalité de Messines, soit tout leur contenu papier, tout leur contenu informatique ainsi que tous les documents et informations jugés nécessaires par Me Rino Soucy, et ce, afin que ce dernier puisse continuer à les traiter.

ADOPTÉE

R1309-253

Modification de l'entente concernant l'utilisation du centre des loisirs de la Ville de Maniwaki par la municipalité de Messines

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a résolu par sa résolution numéro 2004-09-6628 d'adhérer au projet d'entente avec la Ville de Maniwaki concernant l'utilisation du centre des loisirs par les citoyens de la municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki propose une nouvelle formule de répartition des coûts nets reliés aux activités hivernales de l'aréna selon une formule d'heures utilisées par le hockey mineur, patinage artistique, hockey adulte et patinage libre et dont des citoyens de Messines y participent;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle formule proposée est établie selon les critères suivants : population 10% et l'utilisation 90%;

CONSIDÉRANT QUE sous la formule actuelle, la municipalité de Messines paye la somme de 21 858\$, en plus des taxes applicables et selon les chiffres avancés par la Ville de Maniwaki, le montant à payer par la municipalité sous la formule proposée, la quote part de la municipalité s'élèverait à 30 036\$, représentant une augmentation de 8 178\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'entente proposée est pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines adhère à la nouvelle formule de répartition des coûts tel que proposé dans l'entente déposée par la Ville de Maniwaki et par conséquent autorise le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer la dite entente au nom de la municipalité de Messines.

ADOPTÉE

R1309-254

Programme de soutien à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine de l'Outaouais (croix de chemins)

CONSIDÉRANT QU'IL y a six croix de chemins qui habitent le territoire de la municipalité de Messines, dont l'installation de celles-ci remontent à l'année 1930;

CONSIDÉRANT QUE les croix de chemins font parties du patrimoine collectif de la municipalité de Messines, que le conseil souhaite assurer la conservation de celles-ci et de leur mise en valeur;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Côté, citoyen de la municipalité de Messines, démontre un intérêt particulier pour les croix de chemins situées sur le territoire municipal, dont il a été l'instigateur et responsable d'un projet de restauration de deux des croix de chemins à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec dispose d'un programme d'aide financière visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Côté informe la municipalité de son intérêt de poursuivre le projet de restauration des croix de chemins et de leur mise en valeur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de Messines mandate Monsieur Denis Côté à préparer une demande d'aide financière dans le cadre du programme visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais et ce, au nom de la municipalité de Messines pour son projet de restauration et de la mise en valeur des croix de chemins.

ADOPTÉE

R1309-255

Refinancement des règlements d'emprunts numéros 240-2003 et 2008-266 acceptation des soumissions pour l'émission de billet

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyé par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines accepte l'offre qui lui est faite de la **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt du 11 septembre 2013 au montant de 172 500\$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunts numéros 240-2003 et 2008-266, au prix de 98,359 échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

32 400\$	2,00%	11 septembre 2014
33 300\$	2,25%	11 septembre 2015
34 500\$	2,55%	11 septembre 2016
35 600\$	2,85%	11 septembre 2017
36 700\$	3,25%	11 septembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

R1309-256

Règlement # 2013-312 Refinancement d'un montant de 172 500\$

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Messines souhaite emprunter par billet un montant total de 172 500\$:

RÈGLEMENTS NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
240-2003	80 400\$
2008-266	92 100\$

ATTENDU QUE la Municipalité de Messines désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la **Loi sur les dettes et les emprunts municipaux** (chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Messines aura le 10 septembre 2013, un montant de 80 400 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 143 400 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 240-2003;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunts en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyé par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 172 500\$ prévu aux règlements d'emprunts numéros 240-2003 et 2008-266 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire Ronald Cross et le directeur général/ secrétaire-trésorier Jim Smith;

QUE les billets soient datés du 11 septembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi- annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	32 400 \$
2014.	33 300 \$
2016.	34 500 \$
2017.	35 600 \$
2018.	36 700 \$

QUE la Municipalité de Messines emprunte 80 400\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement numéro 240-2003.

ADOPTÉE

R1309-257

Rapport de rencontre avec la CPGLC

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du petit et du grand lac des cèdres (CPGLC) a informé la municipalité de son intention d'abandonner l'entretien du sentier de ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE la CPGLC demande à recevoir la contribution normalement prévue pour la location d'un DAULZER ainsi que pour l'achat d'essence et d'huile pour ce dernier (la location du DAULZER est pour novembre et décembre 2013 : 1149.75\$ incluant les taxes applicables et l'achat d'essence et d'huile et d'une scie à chaîne : 550\$ incluant les taxes applicables pour un total de 1699.75\$);

EN CONSÉQUENCE;

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyé par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la somme totale non utilisée pour des travaux de débroussaillage et coupe d'arbre dans le sentier de la Corporation du petit et du Grand Lac des Cèdres (CPGLC), montant qui devra être utilisé au plus tard le 31 décembre 2013. La CPGLC devra cependant fournir des pièces justificatives.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1309-258

Pavillon de la Paix- Demande d'une entente d'utilisation de la salle en cas d'urgence

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Bélisle et monsieur Gilles Audette, sont les propriétaires d'une résidence privée pour aînés, au 51, chemin de l'Entrée Nord à Messines Qc, connue sous le nom du Pavillon de la Paix;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires demandent à la municipalité d'utiliser la salle Réjean-Lafrenière du centre Multiculturel pour fin d'hébergement temporaire des résidents du pavillon de la paix en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la salle Réjean-Lafrenière fait partie du plan municipal de sécurité civile, les membres du conseil sont favorables à la demande des propriétaires du pavillon de la paix;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière du centre Multiculturel pour des fins d'hébergement temporaire des résidents du Pavillon de la Paix en cas d'évacuation d'urgence et ce, sans aucun frais.

ADOPTÉE

R1309-259

Utilisation de la salle Réjean-Lafrenière – Cours de yoga Modification de la résolution R1306-150

CONSIDÉRANT QUE le conseil a résolu par sa résolution n° R1306-150 d'autoriser à madame Marie-Pierre Michaud d'utiliser le local de la salle Réjean-Lafrenière pour donner des cours de YOGA et ce, à titre gratuit;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait résolu dans sa résolution R1306-150, que les non-résidents et non payeurs de taxes devaient payer des frais municipaux de 8\$ par séance de YOGA;

CONSIDÉRANT QUE certains membres du conseil ont été sollicités par des résidents contribuables, demandant de ne plus charger des frais municipaux aux non- résidents et non payeurs de taxes;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la demande des citoyens, le conseil se dit favorable à ne plus charger des frais additionnels. La décision du conseil est motivée par le fait que cette mesure incitera une plus grande participation au cours de YOGA;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que la résolution R1306-150 soit modifiée de façon qu'il soit autorisé aux non- résidents et non payeurs de taxes de la municipalité de Messines de s'inscrire et de participer aux cours de YOGA donnés par madame Marie-Pierre Michaud sans aucun frais municipaux additionnels.

ADOPTÉE

R1309-260

Approbation de l'épreuve CHGA du calendrier 2014

CONSIDÉRANT QUE la radio CHGA FM située à Maniwaki, a fait parvenir à la municipalité une esquisse de la page de la municipalité qui paraîtra dans le calendrier 2014 de la radio CHGA FM;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte la proposition de la page du calendrier telle que soumise par la radio CHGA FM de Maniwaki.

ADOPTÉE

R1309-261

Autorisation d'achat de radios portatives

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de soumission a été faite auprès de deux fournisseurs dans le domaine de la vente de radios portatives;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Exel Radio inc. de Gatineau a soumis un prix de 1621.15\$ incluant les taxes applicables et que l'entreprise Mobilonde inc. de Maniwaki a soumis un prix de 1655.64\$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les deux entreprises ont déposé leur soumission dans le délai prescrit;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de six (6) radios portatives de marque Vertex VX-351 VHF complet au plus bas soumissionnaire, Exel Radio Inc de Gatineau au coût de 1621.15\$ incluant les taxes applicables ainsi que la programmation pour la fréquence municipale.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1309-262

DM 2013-04 Maurice Saumure et Francine Poulin

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'immeuble connu comme étant le 69, chemin Poulin, Messines Québec J0X 2J0 identifié par le matricule numéro 3824-81-2250, dont la désignation cadastrale est le : lot 40-16 et partie 41, du rang 6, canton de Bouchette de la conscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont pris connaissance de la demande lors d'une rencontre du comité en date du lundi 12 août 2013 et que dans leur rapport numéro DM-2013-04, ils recommandent au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure pour la maison construite sur l'immeuble mentionné ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE;

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil **accorde** une dérogation mineure relativement à la marge latérale sud pour l'immeuble mentionné ci-dessus et ce relativement à l'empiètement du vestibule d'entrée de la résidence qui est située à 5,50 m au lieu de 6,00m tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 167, tel qu'il apparaît sur le plan illustrant, préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre, en date du 23 avril 2013, sous sa minute 4234.

ADOPTÉE

Note au procès- verbal : Le plan illustrant préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre, faisant référence dans la présente résolution, fait partie intégrale de la présente comme si celui-ci était reproduit ici en long.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1309-263

Adoption de la liste des comptes dus au 31 août 2013

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 31 août 2013, dont celui-ci représente une somme de 37 829.54\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1309-264

Pour accepter la liste des comptes payés au 31 août 2013

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 31 août 2013, dont celle-ci représente la somme de 126 017.51\$ pour 68 chèques fournisseurs émis, la somme de 50 453.22\$ pour 44 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 176 470.73\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1309-265

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 2 juillet au 26 août 2013, dont celle-ci représente la somme de 34 668.27\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1309-266

Rapport du DG des dépenses engagées au 26 août 2013

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 6 août au 26 août 2013, dont celui-ci représente une somme de 3696.75\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1309-267

Factures à payer des Industries Galipeau

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des factures n° 6011, 6008, 5992, et 5997 des Industries Galipeau et ce pour la somme totale de 267.59\$ incluant les taxes applicables.

« Note au procès-verbal : Le conseiller, monsieur Éric Galipeau, s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décisions pour la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (Monsieur André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau, est le frère du conseiller monsieur Éric Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

VARIA

R1309-268

Nomination de nouveaux pompiers

CONSIDÉRANT qu'à la dernière rencontre du comité de la sécurité publique les membres ont pris connaissance de la liste des pompiers et que sur 16 noms, ce sont que 13 de ceux-ci qui sont actifs;

CONSIDÉRANT qu'à la rencontre du comité le chef pompier a informé ce dernier que quatre candidats ont signifié leur volonté de vouloir intégrer la brigade d'incendie à titre de pompier;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget 2013 une somme a été réservée pour la formation de nouveaux pompiers;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil procède à la nomination des quatre pompiers suivants :

- Martin Lanthier
- Sébastien Houle
- Michel Bédard
- Simon Lachapelle

Il est également autorisé une dépense pour l'achat de l'habillement de ces pompiers ainsi qu'une dépense pour les frais reliés à la formation Pompier 1.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1309-269

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h05.

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/ secrétaire-trésorier